



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

automobiles

Question écrite n° 118478

Texte de la question

M. Jean-René Marsac attire l'attention de M. le ministre auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, chargé des transports, sur la construction de véhicules automobiles très puissants. La vitesse étant limitée à 130 kilomètres par heure, il est légitime de s'interroger sur la pertinence de construire des véhicules capables d'atteindre facilement des vitesses très élevées (par exemple 200 ou 250 kilomètres par heure). Ces véhicules sont souvent plus polluants que les autres et ils sont bien évidemment dangereux. Il lui demande donc s'il entend prendre des mesures pour encadrer la construction de ce type de véhicule.

Données clés

Auteur : [M. Jean-René Marsac](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (4^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 118478

Rubrique : Automobiles et cycles

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 septembre 2011, page 10239

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)